



## DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

### Dossiers médicaux partagés

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2025, Shanghai, Chine

#### CONTEXTE

Les dossiers médicaux partagés (DMP) deviennent la norme pour documenter les soins de santé bucco-dentaires à des fins cliniques, administratives, de rémunération et de recherche. Il existe différents niveaux d'intégration des données dans les systèmes. En fonction de cela, les DMP ont divers objectifs, par exemple : (1) tenir à jour les informations sur les patients, enregistrer les consultations et autres activités liées aux patients, y compris les prescriptions pour les examens de diagnostic, les médicaments et les appareils, ainsi que gérer les orientations, y compris l'enregistrement, la révision, l'envoi et la communication des données des patients ; (2) soutenir l'administration, la planification et la communication des données des patients, ainsi que l'informatique décisionnelle ; (3) transmettre des données à des fins techniques, de rémunération ou autres entre les patients, les professionnels ou autres parties prenantes ; (4) utiliser les données à des fins de recherche, de santé publique, d'épidémiologie et de commande. Les avantages potentiels des DMP comprennent un haut niveau d'exhaustivité, de systématisation, de qualité et d'exactitude, ce qui permet de réduire les procédures inappropriées tout en améliorant la responsabilité, la transparence et la propriété des données ; la possibilité d'établir et de mettre en œuvre des programmes de soins partagés, en faveur de la collaboration interprofessionnelle ; ainsi que la disponibilité de la recherche axée sur les données et la gestion de la santé publique.

#### PÉRIMÈTRE

Cette déclaration de principe décrit l'utilisation des DMP, les avantages et les risques potentiels de leur utilisation ainsi que les principes que la profession de santé bucco-dentaire, y compris les cliniciens, les administrateurs de soins, les chercheurs et les décideurs, doit respecter lorsqu'elle établit, met en œuvre et intègre des DMP, ou lorsqu'elle légifère à leur sujet.

#### DÉFINITIONS

**Dossier médical partagé** : référentiel d'informations à propos de l'état de santé d'un sujet de soins, sous une forme exploitable par ordinateur.<sup>1</sup>

**DMP intégré** : les DMP intégrés contiennent une étendue et un champ d'application de données très larges, combinant des informations provenant de divers systèmes de

santé, y compris des disciplines médicales et dentaires, dans un dossier unifié. Conçus pour une haute interopérabilité, les DMP intégrés renforcent la coordination et la continuité des soins dans divers établissements de santé et apportent ainsi une vision complète et globale de la santé du patient.<sup>2</sup>

## **PRINCIPES**

Les DMP et la transmission des données connexes doivent : (1) améliorer les soins, à l'échelle individuelle comme à l'échelle de la santé publique, en soutenant l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins, en facilitant la recherche au moyen de mécanismes appropriés de consentement et d'usage des données, y compris l'interopérabilité et le respect des normes ; (2) garantir la confiance entre les différentes parties prenantes (patients, prestataires et décideurs en matière de soins de santé) en respectant la législation et la réglementation, notamment en matière de protection et de sécurité des données, d'accessibilité, de confidentialité et de traçabilité ; (3) suivre des principes de durabilité, d'utilisabilité, d'efficacité, de rentabilité et de facilité de mise en œuvre. L'application et l'intégration des DMP varient à l'échelle mondiale et il convient de rechercher des mécanismes pour financer et mettre en œuvre les DMP intégrés.

## **DÉCLARATION**

Dans le cadre de la santé bucco-dentaire pour tous, la FDI encourage les fabricants et les usagers de DMP, les décideurs et les chercheurs à :

- garantir la confiance. Les DMP contiennent des données confidentielles. L'accès à ces données et leur transmission doivent être sécurisés et liés à des objectifs, y compris des règles d'accès définies et applicables. Les DMP doivent permettre de suivre toute modification apportée après leur création initiale ;
- favoriser l'équité et l'accessibilité. L'utilisation de DMP doit faciliter l'approche de l'OMS en matière de santé et soins universels pour tous, et ne doit pas perpétuer ni aggraver les inégalités sociales ou médicales existantes. Les patients doivent pouvoir accéder facilement à leurs DMP. Les professionnels doivent être dûment formés à l'utilisation judicieuse des DMP, en étant conscients des divers objectifs que cela implique ainsi que de la nécessité de respecter la législation locale en matière de protection des données ;
- tenir compte de la valeur plus large des DMP lors de leur développement, de leur acquisition et de leur utilisation. Les DMP joueront un rôle central dans un modèle de recherche de santé bucco-dentaire axé sur les données, en permettant des soins individualisés de meilleure qualité, plus sûrs et plus efficaces. De même, la surveillance de la santé et la gestion de la santé publique s'appuieront de plus en plus sur les données des DMP. Des modèles doivent être développés et mis en œuvre pour encourager les patients à fournir leurs données à des fins de recherche et de surveillance publiques, et en garantissant une utilisation transparente ainsi qu'une anonymisation/désidentification correcte des données. Dans le cas d'efforts commerciaux de recherche et de développement, les personnes qui fournissent leurs données doivent pouvoir tirer parti de l'utilisation de leurs données ;
- faciliter les soins axés sur les données et la santé publique. Les DMP doivent utiliser un modèle de données commun et assurer l'interopérabilité et l'accessibilité. La communauté de santé bucco-dentaire doit soutenir des initiatives de normalisation ainsi que respecter et faire appliquer des normes telles que la

norme FHIR (Fast Health Interoperability Resources – <https://fhir.org>) ou la norme DICOM (Digital Imaging and Communications in Medicine – <https://www.dicomstandard.org>) ;

- évaluer l'impact des DMP et de leur utilisation sur les parties prenantes concernées. Des équipes de développement interdisciplinaires sont indispensables pour garantir l'utilisation efficace et sûre des DMP. Les coûts de développement et de maintenance des systèmes de DMP doivent également être pris en compte. L'intégration d'informations de santé bucco-dentaire dans les dossiers médicaux partagés est essentielle pour favoriser des soins coordonnés et centrés sur la personne ainsi que pour reconnaître la santé bucco-dentaire comme une composante fondamentale de la santé générale ;
- analyser régulièrement les systèmes de DMP afin d'évaluer leur impact durable sur les informations des patients, l'administration, la qualité des données et l'efficacité clinique.

### **MOTS CLÉS**

données, protection des données, dossier médical partagé, interopérabilité, normes

### **AVERTISSEMENT**

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des facteurs socioéconomiques prévalents.

### **RÉFÉRENCES**

1. International Organization of Standardization. ISO/TR 20514:2005 Health informatics - Electronic health record - Definition, scope and context. Geneva: ISO; 2005.
2. FDI. World Dental Federation. *Consensus Statement on Integrated Electronic Health Records*. [https://fdiworlddental.org/sites/default/files/2025-03/FDI\\_EHR\\_Consensus%20Statement\\_Web.pdf](https://fdiworlddental.org/sites/default/files/2025-03/FDI_EHR_Consensus%20Statement_Web.pdf) [Accessed 6 October 2025].